

# L'Isle-Adam Film Festival

21<sup>ème</sup> édition – 23-24 septembre 2023

## RÈGLEMENT

**L'inscription d'un film au Festival implique l'acceptation de ce règlement.**

Cette 21<sup>ème</sup> édition du Festival du Film Court aura lieu les samedi 23 et dimanche 25 septembre 2023 au Cinéma Le Conti de l'Isle-Adam (95290). Ce festival est organisé par l'association Ephemér'ID. Il est ouvert à toutes les réalisations et productions de courts-métrages venant de France. Un même réalisateur peut présenter plusieurs films pour la présélection, mais un seul film pourra être retenu pour la sélection officielle.

### 1. Conditions de participation

Sont acceptés les films de fiction et d'animation d'une durée maximale de **15 : 00 minutes** (générique inclus) Les films d'une durée supérieure ne seront même pas visionnés par le comité de sélection.

Ils doivent être obligatoirement finalisés après **mars 2022**.

Langue : **pas de restriction**, mais si le film n'est pas en français, les sous-titres en français sont obligatoires.

Format de projection, en cas de sélection : **fichier DCP obligatoire**.

Les films **publicitaires, documentaires, expérimentaux** ou **industriels** ne sont pas admis.

### 2. Inscription

Ouverture des inscriptions : **mardi 1er novembre 2022**.

Date limite d'inscription : **mardi 28 février 2023**.

Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur le site internet <http://www.filmfestplatform.com>

Les films inscrits pour une précédente édition au L'Isle-Adam Film Festival ne peuvent se réinscrire.

Pour le visionnage, les films doivent être téléchargés sur la plateforme FilmFest Platform.

### 3. Sélection

Les décisions du comité de sélection seront communiquées par mail.

Tout film inscrit et retenu pour la compétition ne pourra être retiré de la sélection. Le cas échéant, le bureau de l'association se réserve le droit d'un recours en justice pour réclamer tout dédommagement jugé utile et nécessaires.

### 4. Envoi des DCP

Les courts-métrages sélectionnés sont à nous envoyer au format **DCP** au plus tard le **30 juin** pour la sélection officielle et pour **le 31 mars** pour la sélection scolaire. L'adresse de l'envoi vous sera communiquée par mail en même temps que l'annonce de sélection de votre court-métrage. Si votre film n'est pas envoyé en format DCP, un montant de **25€** vous sera demandé afin que nous le fassions nous-même, sous peine que votre film **ne soit pas diffusé**.

### 5. Autorisation de publication

Les **données** et **photos** (libres de droit) fournies par l'équipe du film seront utilisées dans **diverses publications** (catalogue du festival, site internet, réseaux sociaux) et seront susceptibles de faire l'objet de corrections ou modifications préalablement à leur publication.

Les photos vous seront demandées si votre film est sélectionné et seront à envoyer par mail rapidement.

Leur transmission implique **l'autorisation** au bénéfice d'Ephemér'ID, à titre gratuit, de les utiliser dans ce cadre.

## 6. Invitation

Chaque personne ayant un film en compétition officielle est **invitée** à toutes les séances du Festival (dans la limite de 2 personnes par film).

Si votre film fait partie de la sélection officielle, nous vous demandons qu'au moins une personne de l'équipe du film soit présente lors de la projection de votre film ou le jour de la remise des prix le **dimanche 24 septembre** en fin d'après-midi. Nous vous précisons cependant que vos frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge par le festival.

## 7. Prix

Les prix peuvent varier d'une année sur l'autre. Il sera notamment décerné :

- Prix du Meilleur Film
- Prix du Meilleur Scénario original
- Prix de la Meilleure interprétation Féminine
- Prix de la Meilleure interprétation Masculine
- Prix du Meilleure Photographie
- Prix de la Meilleure Musique
- Prix du Meilleur Premier Film
- Prix du Meilleur Film d'Animation
- Prix du Public
- Prix des Lycéens
- Prix du Jeune Public
- Prix du Très Jeune Public
- Prix du Tout p'tit Public

## 8. Diffusion et droits

Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le **droit de reproduction des photographies, des extraits** des films sélectionnés (dans la limite de 10% de la durée du film) pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet.

## 9. Assurance

Le Festival prend en charge, uniquement pour les films sélectionnés, les **frais d'assurance**, pendant la durée du Festival et sur les lieux de la manifestation. En cas de perte ou de détérioration pendant le Festival, la responsabilité de celui-ci n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

## 10. Litiges

La participation au Festival implique **l'acceptation sans réserve** des termes du présent **règlement**. Ne seront pris en considération que les inscriptions complètes, dûment et clairement **remplies et signées**.

L'association Ephemer'ID détermine l'ordre et les dates de projection de chaque film sélectionné. Ces choix ne pourront faire l'objet **d'aucune contestation**.

En cas de litige, le président de l'association a le pouvoir de régler tous les cas non prévus par le présent règlement.

Tout non-respect de ce règlement entraînera **l'élimination** du court métrage à tout moment.

Le **producteur** ou le **réalisateur** déclare être en **possession des droits** musicaux, filmiques, images et textes des œuvres incluses dans le film. Dans le cas contraire la responsabilité du festival ne saurait être engagée

En cas de **litige**, seul le texte français pourra servir de référence.

L'association organisatrice du Festival, se réserve le droit de modifier ou d'annuler purement et simplement le Festival en raison de tout événement indépendant de sa volonté.